

37 – SELA – prise de participation au capital de la SAS Air Watt Energy

Groupe communiste – Jean-Jacques MOREAU

Madame le maire, chers collègues,

La SAEM Loire-Atlantique Développement SELA a décidé de participer au capital de la société par action simplifiée SAS Air Energy. La ville, après le choix du conseil général d'adopter cette démarche visant à mettre en service un nouveau parc éolien, n'est consultée qu'au titre de sa participation au conseil d'administration de la SELA.

Nous le savons bien, c'est le Grenelle de l'environnement, qui fixe à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2020. Au-delà, l'enjeu était-il assuré, est de constituer une filière industrielle française et de conquérir une position de leader dans l'industrie des énergies éoliennes. On évoquait ainsi la création de 10 000 emplois.

En l'occurrence le choix d'investir 14,6 M€ pour ces éoliennes n'est pas en soit contestable. **La participation de la SELA nous est présentée comme nécessaire pour le financement du projet à la demande du développeur. C'est bien ce sur quoi le bât blesse. La dérégulation du marché de l'énergie en Europe fait qu'aujourd'hui un marché extrêmement juteux se développe sur le dos du principal fournisseur d'énergie, EDF,** laquelle entreprise doit racheter cette énergie. Les conséquences, d'une manière générale, par an et par ménage, de ces montages financiers ne sont pas neutres.

Aussi, si les élus communistes reconnaissent l'importance de contribuer au financement de la diversification des sources énergétiques, il convient de modérer notre optimisme quant à ces montages financiers extrêmement juteux pour des opérateurs privés assez peu scrupuleux. **C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.**

Je vous remercie de votre attention.